

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2019520	Date d'inspection Le 14 septembre 2021	
Nom de l'établissement Club Le Marais		Numéro de téléphone (506) 380-0777	
Adresse 1620 boulevard Dieppe Dieppe NB E1A 8P5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une visite de surveillance. Le ratio est respecté et aucune lacune n'est observée lors de la visite.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 septembre 2021

Date

original signé par
Jackie Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 septembre 2021

Date